

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?l=audition-du-representant-du>



Observatoire de la laïcité :

L'audition du représentant du Grand Orient de France

- ACTUALITÉS - France -

Date de mise en ligne : mercredi 15 avril 2015

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

L'essentiel de son audition du 24 mars 2015.

1. **La laïcité ne saurait être la rançon des échecs économiques, sociaux et politiques des trente dernières années.**
 - Si l'intégration à la française n'était pas en situation d'échec on parlerait moins de laïcité.
 - Si l'école répondait aux attentes des français on parlerait moins de laïcité.
 - Si la République restait une ambition collective on parlerait moins de laïcité.

2. **Il est impossible de réduire en permanence cette question à un débat juridique selon lequel on ne pourrait plus légiférer sur les questions de laïcité.**
 - Prétendre que le recours à la loi serait contre-productif est un argument tout à fait contestable.
 - Prétendre que le juge censurerait toute initiative en ce sens n'est pas vérifié dans les faits.
 - Dire qu'il faut privilégier la voie des règlements intérieurs et des circulaires ne concourt pas à la sécurité juridique dont nous avons besoin, sauf dans la sphère extérieure au domaine des services publics.

3. **La tendance actuelle à résumer la laïcité au dialogue interreligieux est une erreur.**
 - Faire de la laïcité le règlement d'une coexistence harmonieuse entre les religions est contraire au principe laïque.
 - La laïcité est un principe d'organisation de la sphère des services publics dans laquelle l'expression des convictions confessionnelles n'a pas sa place, au nom d'une séparation du religieux et du politique mais des problèmes de frontières ou des frottements peuvent exister à cause de manifestations ostensibles d'appartenance à une religion.
 - Le principe de laïcité doit conduire à exalter le citoyen qui sommeille en nous, quand il ne s'agit pas du citoyen qui se meurt.

4. **La laïcité doit favoriser l'accouchement d'un nouveau vivre-ensemble.**
 - Le vivre ensemble n'est pas fondé sur la somme des particularismes qui nous conditionnent mais sur la volonté de donner corps à la communauté imaginaire des citoyens.
 - La laïcité nécessite donc un travail de reconquête républicaine à l'école qui ne peut se fonder sur l'enseignement laïque du fait religieux.
 - La laïcité est le creuset d'un choix de civilisation qui doit consolider la société sécularisée dans laquelle nous vivons.

5. **Des mesures concrètes de promotion de la laïcité**
 - Abrogation du Concordat dans les départements d'Alsace Moselle, dans la mesure où ces dispositions sont séparables du droit local.
 - Développement d'une pédagogie de la laïcité à destination des élèves et des enseignants.
 - Le 9 Décembre journée nationale de la Laïcité.
 - Interdiction du port de signes religieux ostensibles dans les espaces de cours à l'Université.
 - L'organisation de l'islam en France ne doit pas déboucher sur la mise en place d'un concordat à rebours.

Post-scriptum :

Lire l'intégralité de l'audition de M. Daniel Keller, Grand maître du Grand Orient de France